

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

COMITÉ DES PRODUITS**Soixante-huitième session****Rome, 14-16 juin 2010**

**RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DU GROUPE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ
New Delhi (Inde), 12 – 14 mai 2010**

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. QUESTIONS DE PROCÉDURE	4 - 5
A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	4
B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES	5
III. SITUATION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES	6 - 14
A. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME	6 - 11
B. MODÈLE DE LA FAO POUR LE THÉ	12 - 13
C. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DANS CERTAINS PAYS	14
IV. FACTEURS AYANT UN EFFET SUR LA DEMANDE	15 - 19
A. ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'IMPACT DES COURS ÉLEVÉS DU THÉ SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE DU THÉ	15

B. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA HAUSSE DES PRIX DE LA TERRE ET DE LA MAIN D'ŒUVRE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION	16 - 17
C. VIABILITÉ DES PETITES EXPLOITATIONS DE THÉ EN RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	18 - 19
<i>La clé de la viabilité du secteur mondial du thé</i>	19
V. ACTIVITÉS INTERGOUVERNEMENTALES	20 - 35
A. RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) ET SUR LES RÉSIDUS DANS LES INFUSIONS DE THÉ	20 - 27
B. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ET LA QUALITÉ DU THÉ	28
C. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES APPELLATIONS GÉOGRAPHIQUES	29 - 32
D. ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL CONCERNANT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE THÉ	33 - 35
E. PLAN D'ACTION INTERGOUVERNEMENTAL	36
<i>Modèle du thé</i>	
<i>Rapports sur le marché</i>	
<i>Facteurs affectant l'offre et la demande</i>	
<i>Forum électronique interactif</i>	
<i>Groupes de travail</i>	
<i>Autres</i>	
VI. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS	37
VII. AUTRES QUESTIONS	38 - 41
A. QUESTIONS DIVERSES	38 - 40
<i>Rôle actuel et futur du Groupe intergouvernemental sur le thé</i>	38
<i>Institutions et politiques pour la gestion des risques de production et de commercialisation du thé</i>	39
<i>Enchères électroniques du thé</i>	40
B. DATE ET LIEU DE LA VINGTIÈME SESSION	41
	Page
LISTE DES DOCUMENTS	10

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe intergouvernemental sur le thé a tenu sa dix-neuvième session à New Delhi (Inde) du 12 au 14 mai 2010 avec la participation de 100 délégués des Pays Membres suivants: Allemagne, Argentine, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Malawi, Népal, Nigeria, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et Sri Lanka. Ces pays représentent 90 pour cent de la production mondiale de thé et 85 pour cent du commerce mondial de thé. Les observateurs suivants y ont également assisté: l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Fonds commun pour les produits de base (CFC), le Comité international du thé (CIT) et la Fondation pour la recherche sur le thé (Afrique centrale). Une liste des participants a été distribuée sous la cote CCP: TE 08/Inf.4.

2. La session a été ouverte officiellement par M. Shri Jyotiraditya M. Scindia, Ministre d'État pour le commerce et l'industrie. Dans son allocution (CCP: TE 10/CRS 16), ce dernier a rappelé le rôle du Groupe intergouvernemental sur le thé, qui constitue une instance consultative intergouvernementale sur la production, la consommation, le commerce et les cours du thé et qui permet d'évaluer régulièrement la situation mondiale des marchés et, partant, de cadrer les politiques. La déclaration du Directeur général, M. Jacques Diouf (CCP: TE 10/CRS 15), a été prononcée en son nom par M. Alexander Sarris de la Division du commerce international et des marchés (EST).

3. Le Groupe a remercié chaleureusement le gouvernement indien, et en particulier le Conseil indien du thé, d'héberger les délégués et de leur donner ainsi la possibilité de se réunir et de renforcer la coopération internationale et l'interaction entre les principaux pays exportateurs et importateurs de thé.

II. QUESTIONS DE PROCÉDURE

A. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

4. Le Groupe a élu président M. Ashok K. Mangotra (Inde), Secrétaire supplémentaire du Ministère du commerce et de l'industrie. M. Joseph P. Simrany (États-Unis) a été élu premier Vice-Président, et M. Japhet Kareke Mbiuki (Kenya) second Vice-Président.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER PROVISOIRES

5. L'ordre du jour provisoire (CCP: TE 10/1) a été adopté tel que présenté. Le calendrier provisoire (CCP: TE 10/Inf.2) a également été adopté.

III. SITUATION DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

A. SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ DU THÉ ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

6. Le Groupe s'est penché sur la situation actuelle du marché du thé et les perspectives à moyen terme en s'appuyant sur le document CCP: TE 10/Inf.3 et CCP: TE 10/CRS 8. Plusieurs délégués ont saisi cette occasion pour faire le point sur la situation dans leur pays, s'agissant de la conjoncture actuelle comme des projections à moyen terme.

7. Le Groupe a noté que, même si des efforts sont faits pour évaluer séparément le thé noir et le thé vert, les informations sur le thé vert, notamment sur ses prix, sont relativement limitées. Par conséquent, il s'est avéré difficile d'analyser de manière pertinente les facteurs économiques ayant une incidence sur l'offre et la demande de ce dernier produit. Il serait cependant possible d'étendre le mandat du mécanisme proposé pour coordonner les travaux du Modèle de la FAO

pour le thé en vue d'y inclure la production de données et l'élaboration d'hypothèses (politiques, agronomiques, sociales et économiques) sur le thé vert.

8. Le Groupe a noté que les cours mondiaux du thé noir, mesurés grâce au prix composite de la FAO, se sont considérablement raffermissés depuis la dernière session du Groupe intergouvernemental sur le thé en mai 2008, alors que les indicateurs de base du marché continuaient de s'améliorer. Après une augmentation continue, la production de thé noir a baissé de 0,64 pour cent entre 2007 et 2009, alors que la consommation mondiale augmentait dans le même temps de 0,57 pour cent. La dépréciation du dollar américain par rapport aux monnaies des principaux pays importateurs de thé a également contribué à consolider la demande agrégée. En 2007, les cours mondiaux du thé ont amorcé une hausse, lente mais durable, alimentée par une forte demande sur les marchés internationaux, en particulier dans les pays émergents. Par conséquent, le prix composite de la FAO pour le thé a augmenté, passant de 1,95 USD le kilo en moyenne en 2007 à 2,39 USD en 2008, et touchant le niveau record de 3,18 USD en septembre 2009 – le chiffre le plus élevé depuis la création de cet indicateur en 1989. Les cours ont reculé début 2010 mais restent élevés par rapport aux niveaux enregistrés par le passé.

9. En ce qui concerne la répercussion de la hausse des prix sur les consommateurs, la situation est très différente entre les pays développés et les pays en développement. Bien que le prix composite de la FAO ait augmenté de 13 pour cent en 2009, la répercussion de la hausse sur la vente au détail dans les pays développés était égale à cinq pour cent dans les supermarchés d'Europe, du fait d'une concurrence intense sur le marché des boissons. En revanche, dans les pays en développement, une part plus élevée de la hausse des prix a été répercutée sur les consommateurs, correspondant à une moyenne de 12 pour cent durant la même période.

10. Le Groupe a noté une autre évolution importante en 2009: la hausse des revenus des exportations au niveau mondial, laquelle a eu un impact positif sur les revenus des zones rurales et sur la sécurité alimentaire dans les pays producteurs de thé. Par exemple, les revenus des exportations de thé ont représenté environ 35 pour cent des recettes d'exportations agricoles du Kenya, couvrant le total de sa facture d'importation, tandis que les exportations de thé du Sri Lanka ont représenté 50 pour cent de ses recettes d'exportations agricoles, soit 60 pour cent environ de sa facture d'importation.

11. Le Groupe a également noté que, selon les perspectives à moyen terme, l'offre et la demande de thé noir seront en équilibre en 2019, ce qui devrait encourager une relative stabilité des prix, à un niveau légèrement supérieur à la moyenne historique de la dernière décennie. Par conséquent, il convient d'éviter toute réaction excessive face à cette hausse des prix, en particulier si elle se traduit par une extension des surfaces plantées. Il convient en outre d'inciter le Groupe à concentrer ses efforts sur le renforcement de la demande et la diversification dans d'autres segments du marché.

B. MODÈLE DE LA FAO POUR LE THÉ

12. Le Groupe a examiné le Modèle de la FAO pour le thé en s'appuyant sur le document CCP: TE 10/2. Il a pris note de l'amélioration apportée par le Secrétariat et demandé aux pays de communiquer au Secrétariat les recommandations et les retours d'information techniques demandés. Le Groupe a également proposé d'organiser des ateliers afin d'examiner plus en avant les concepts et les méthodes sur lesquels se fonde le Modèle.

13. Le Secrétariat a de plus présenté au Groupe une base de données Excel qui permettra aux pays membres de prendre connaissance des résultats issus du Modèle et, le cas échéant, de modifier les projections. Ces modifications seraient alors communiquées au Secrétariat afin de produire les perspectives à moyen terme présentées aux sessions du Groupe intergouvernemental. Le Groupe est convenu de mettre à disposition des coordinateurs qui, dans l'idéal, disposeraient d'une formation dans le domaine des statistiques ou de l'économie, afin d'œuvrer avec le Secrétariat à l'élaboration de perspectives à moyen terme pour le thé. Le Secrétariat a informé le

Groupe que cette base de données sur le thé serait mise à disposition des membres pour leur propre usage. Quelques délégués ont souligné combien il est important de disposer de données fiables et cohérentes et qu'il conviendrait à ce titre que les membres participent davantage à l'établissement des projections. Il a été noté que, si la FAO continuerait d'utiliser les données des États Membres, le Comité international du thé (CIT) et les institutions des pays respectifs auprès desquels, à son tour, elle obtient les données, se verraient chargés d'en assurer la convergence et la cohérence.

C. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DANS CERTAINS PAYS

14. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP: TE 10/CRS 19-24. À partir de l'analyse de la demande réalisée lors des sessions précédentes, le Groupe a constaté que l'augmentation de la consommation dans les pays producteurs, lesquels sont caractérisés par une forte population et une faible consommation de thé par habitant, était le meilleur moyen d'assurer la viabilité de l'économie mondiale du thé compte tenu de la quasi-saturation des niveaux de consommation des marchés traditionnels. Le Groupe a accueilli favorablement les rapports nationaux de l'Inde, de la Chine, de l'Indonésie, du Kenya et du Sri Lanka et recommandé qu'ils deviennent l'un des points permanents de l'ordre du jour du Groupe intergouvernemental. Il a demandé toutefois qu'ils soient plus concis et se concentrent plutôt sur l'évolution du marché.

IV. FACTEURS AYANT UN EFFET SUR LA DEMANDE

A. ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'IMPACT DES COURS ÉLEVÉS DU THÉ SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE DU THÉ

15. Le Groupe a examiné les implications à court et long terme que la récente augmentation des cours du thé pourrait avoir sur l'économie mondiale du thé, en s'appuyant sur le document CCP: TE 10/3. Le Secrétariat a informé le Groupe que, bien que les résultats de la simulation aient confirmé que la consommation de thé était sensible à la variation des cours, en particulier dans les pays importateurs, la réaction au niveau de l'offre était moins marquée. Par conséquent, pour maintenir sa part de marché, il conviendra de préserver la compétitivité du thé par rapport à d'autres boissons. Au niveau mondial, l'élasticité de l'offre à long terme a été estimée à 0,4. Ce chiffre est légèrement supérieur aux précédentes estimations, la réaction au niveau de l'offre étant probablement la plus importante en Afrique de l'Est et, dans une moindre mesure, en Chine. Bien qu'une forte augmentation des revenus d'exportation des principaux pays exportateurs soit prévue, la hausse des coûts de production – s'agissant notamment du prix de la terre et de la main-d'œuvre – viendra probablement limiter les gains nets. D'autre part, du fait de cette hausse des prix, les quantités importées devraient diminuer dans certains pays. Le Groupe a proposé de poursuivre l'analyse des facteurs déterminants de la réaction au niveau de l'offre à long terme, en particulier les décisions de plantation et replantation. Il a approuvé que de nouvelles recherches soient menées:

- en vue de réviser les estimations du Groupe sur l'élasticité de l'offre et de la demande, en collaboration avec les Pays Membres; et afin
- d'établir des équations de l'offre pour les grandes plantations de thé comme pour les petites exploitations, de sorte à évaluer la part de ces dernières dans la réaction totale au niveau de l'offre.

B. ANALYSE DE L'IMPACT DE LA HAUSSE DES PRIX DE LA TERRE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION

16. L'Association indienne du thé (ITA), au nom du Conseil indien du thé, a présenté un exposé à l'intention du Groupe intergouvernemental, lequel lui avait demandé d'examiner le prix

de la terre et de la main-d'œuvre – deux facteurs de production fondamentaux – et leur incidence sur les coûts de production. Selon l'ITA, la disponibilité de terres agricoles s'est avérée une contrainte majeure. Ainsi, bien que les grandes entreprises du secteur aient enregistré en Inde du Nord une croissance minimale ces vingt dernières années, depuis 2000, les petites exploitations ont connu un essor considérable. En outre, la législation foncière de cette région régit très strictement l'utilisation des terres. L'exposé a mis l'accent sur les diverses taxes foncières ou apparentées, qui grèvent les grandes plantations de l'Inde du Nord, et sur la nécessité de laisser une plus grande marge de manœuvre pour que d'autres cultures assurent à long terme la viabilité économique du secteur du thé.

17. La culture et la transformation du thé nécessitent une main-d'œuvre importante et souffrent de diverses rigidités dont l'objectif est de préserver un nombre de travailleurs fixe. La loi sur le travail en plantation (*Plantation Labour Act*) et d'autres législations du travail imposent de nombreuses contraintes qui ont de lourdes répercussions sur les coûts. Le coût de l'emploi englobe: a) les salaires directs et les coûts liés; et b) les charges liées à la protection sociale, lesquelles représentent 50 pour cent du coût total de production. L'évolution rapide de l'environnement économique crée des problèmes de disponibilité de la main-d'œuvre, particulièrement lors de la cueillette, qui est la saison de pointe, et oblige à envisager la mécanisation des grandes plantations.

C. VIABILITÉ DES PETITES EXPLOITATIONS DE THÉ EN RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

18. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP: TE 10/4 et CCP: TE 10/CRS 3. Il a reconnu l'importance de la contribution apportée par les petits producteurs et noté qu'elle ne cessait d'augmenter, notamment en Inde. Il a cependant souligné que les coûts de production de ces intervenants n'avaient pas été entièrement analysés, et qu'il conviendrait de le faire afin de mieux appréhender la viabilité du système. Un délégué a fait remarquer que les normes de viabilité pourraient être perçues comme des distorsions du marché et contribuer à une asymétrie d'information entre producteurs et acheteurs. Le Groupe a également constaté que les coûts associés au respect des normes de viabilité étaient supérieurs aux avantages qui en découlent. Plusieurs délégués ont rappelé qu'il est nécessaire de les harmoniser, tout en soulignant que cette tâche pourrait s'avérer difficile. Un délégué a cependant fait valoir que plusieurs ONG semblent vouloir s'engager en ce sens, ce qui permettrait de mener des négociations sur ce thème. Les représentants du secteur ont proposé d'élaborer un code de conduite volontaire instituant des critères de référence communs, qu'ils gèreraient et administreraient eux-mêmes. Pour le moment cependant, l'idée de constituer une nouvelle organisation responsable d'en assurer le respect fait débat. Enfin, il a été répété qu'il conviendrait de créer un forum électronique pour favoriser les échanges d'informations entre les membres du Groupe sur ces différents points.

Le clé de la viabilité du secteur mondial du thé

19. Du point de vue d'un pays consommateur, le secteur mondial du thé semble aujourd'hui en excellente position et devrait connaître une période de croissance sans précédent du fait des effets bénéfiques du thé pour la santé, de l'intérêt qu'il suscite, de son image de produit naturel – notamment en matière de lutte contre l'obésité – ainsi que de son attrait exotique. Le succès n'est cependant pas garanti. Le secteur, en effet, reste vulnérable à l'inquiétude du public vis-à-vis des pesticides ainsi qu'aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire, de bien-être social et de respect de l'environnement. Il doit donc faire preuve de vigilance et tâcher de résoudre l'ensemble de ces problèmes afin de s'assurer qu'ils ne viennent pas contrarier la popularité croissante du produit.

V. ACTIVITÉS INTERGOUVERNEMENTALES

A. RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) ET SUR LES RÉSIDUS DANS LES INFUSIONS DE THÉ

20. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur les documents CCP: TE 10/5, CCP: TE 10/CRS1, CCP: TE 10/CRS2, CCP: TE 10/CRS14 et CCP: TE 10/CRS18. Il a noté que les cibles du Plan d'action adopté lors de la dix-huitième session avaient été atteintes et que des progrès avaient été réalisés: a) pour s'assurer que les règlements applicables au thé soient respectés (travail mené par l'Inde et le Royaume-Uni); et b) s'agissant de la recherche de résidus dans les infusions de thé (travail mené par la Chine et l'Inde).

21. En ce qui concerne les progrès réalisés pour s'assurer que les règlements applicables au thé soient respectés:

- Après plusieurs réunions avec les organismes de réglementation, des possibilités de soumissions de demandes au titre des LMR sont apparues et de nombreux dossiers ont été soumis dans les pays producteurs et consommateurs;
- L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) a publié une LMR pour l'acétamipride dans le thé (50 ppm);
- Le nombre des parties prenantes a augmenté et comprend désormais plusieurs sociétés de chimie qui mènent des discussions sur les possibilités de renforcement de la conformité et le remplacement de produits chimiques qui pourraient ne pas être viables à moyen terme;
- Un module de production de données a été élaboré afin de définir les LMR, sur la base du Codex Alimentarius;
- Des données ont été soumises au Codex pour cinq composés et en étaient à un stade avancé pour la fixation de plusieurs LMR;
- Les pays producteurs se sont réunis en février 2009 à Kochi afin d'examiner les difficultés actuelles; et
- la Chine, l'Inde, le Kenya, le Malawi et le Sri Lanka ont établi des programmes de travail avec les autorités de tutelle et les sociétés de chimie afin d'élaborer des LMR pour les systèmes de lutte contre les ravageurs, y compris les plus récents.

22. Préconisant que les coordinateurs du Groupe de travail sur les LMR, le Dr T.C. Chaudhuri (Inde) et Mme Katie Donnelly (Royaume-Uni), soient reconduits dans leurs fonctions et s'en acquittent selon les mêmes modalités avec l'appui des responsables et du Secrétariat de la FAO (CCP:TE 06/9, paragraphe 25), le Groupe recommande la mise en œuvre du Plan d'action suivant:

- S'assurer que les règlements applicables au thé soient respectés:
 - i) Plan d'action immédiate:
 - Coordination, fixation d'un ordre de priorité et accélération des soumissions pour le compte du secteur pour les LMR concernant les pesticides dans le thé;
 - Communication de données sur les essais de terrain par les pays producteurs de thé, en vue de la préparation des soumissions;
 - Identification des systèmes alternatifs de gestion des pesticides et conduite d'essais de terrain, en vue de remplacer ceux qui ne sont pas viables à moyen terme;
 - Mobilisation, par le Groupe de travail sur les LMR, de toutes les parties prenantes, ainsi que du Codex Alimentarius, de la Commission européenne et d'autres organismes d'établissement des normes;

- Réalisation d'autres activités pour élargir le groupe des parties prenantes et garantir sa cohérence;
- Ce Plan d'action serait soutenu par les activités notées dans le document CCP: TE 08/9, paragraphe 23.

ii) Examen stratégique

- Constituer un petit comité comprenant la Chine, l'Inde, le Kenya, le Sri Lanka, le Canada, l'UE et les États-Unis afin d'examiner le plan actuel et de définir une stratégie qui permettrait de réaliser ses objectifs, en concertation avec le Secrétariat de la FAO.

23. Les débats se sont poursuivis sur l'utilité d'une harmonisation internationale des règles sur les LMR.

24. Conduite de recherches sur les résidus dans les infusions de thé:

Une réunion s'est tenue au siège de la FAO (Rome) en mai 2009 afin de mettre la dernière main à un plan d'action englobant les mesures suivantes:

- Publication d'une méthodologie pour l'établissement des LMR dans les infusions de thé;
- Classement des données sur les infusions de thé et sur les feuilles à partir du même échantillon; essais sur le thé vert (Chine) et sur le thé noir (Inde);
- Étude des aspects juridiques pour l'établissement des LMR selon cette méthode; et
- Consultations avec les organismes internationaux compétents, par exemple la JMPR, le Codex Alimentarius et les autorités nationales.

i) Document de propositions:

- Préparation et soumission au Codex

25. Le représentant du Secrétariat du Codex Alimentarius a attiré l'attention du Groupe sur l'état actuel des normes du Codex et sur les LMR, à la lumière de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Il a précisé que, si le Groupe souhaitait modifier la politique d'établissement des LMR, les États Membres devraient présenter au Comité du Codex sur les résidus de pesticides un document de travail décrivant les fondements, les raisons et les implications scientifiques pour lesquelles des LMR doivent être également établies pour les infusions de thé.

26. Il est recommandé que ces résidus soient analysés par le Groupe de travail sous la direction de la Chine (Prof. Chen), avec le concours de l'Inde (Dr T.C. Chaudhuri) et des États-Unis (M. Joseph Simrany).

ii) Plan d'action:

- Étudier les considérations juridiques associées à l'établissement de LMR sur les différents pesticides contenus dans le thé au moyen d'analyses lors du processus d'infusion;
- Dégager une ou deux méthodes communes afin de distinguer entre thé vert et thé noir, après un nouvel essai comparatif;
- Conduire des expériences sur les taux de transfert des différents pesticides utilisés pour produire du thé;
- Évaluer les risques liés aux pesticides dans le thé manufacturé lors du processus d'infusion, à la lumière des expériences décrites ci-dessus; et
- Émettre des propositions sur la façon d'établir des LMR de pesticides dans le thé manufacturé, tout en tenant compte de leur taux de transfert depuis le thé manufacturé jusqu'au thé infusé.

27. Le Fonds commun pour les produits de base (CFC) a communiqué aux pays producteurs des lignes directrices sur le financement. Elles pourraient être utilisées lors de la soumission de propositions visant le financement des essais et de la collecte de données.

B. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ET LA QUALITÉ DU THÉ

28. Le Groupe de travail sur le commerce et la qualité du thé a présenté son rapport en s'appuyant sur le document CCP: TE 10/CRS 7. Le Groupe s'est dit conscient de l'importance qu'il y a à suivre les progrès réalisés par les pays producteurs pour que la norme ISO 3720 devienne le critère de référence et a demandé de poursuivre cette analyse, de sorte à parvenir à une norme universelle. Le Groupe demande au Groupe de travail:

- de se renseigner sur la situation actuelle en ce qui concerne l'adoption ou la mise en œuvre de la norme minimale de qualité pour le thé échangé (ISO 3720) par l'ensemble des Pays Membres producteurs;
- de demander aux pays producteurs de thé des informations précises sur les points où la mise en œuvre de la norme ISO 3720 (ou son équivalent local) a été évaluée;
- d'analyser les méthodes de conduite d'essais adoptées par différents pays afin de surveiller la norme minimale de qualité pour le thé échangé (ISO 3720) et de déterminer les paramètres des analyses et les taux de rendement minimal acceptables pour la norme ISO 3720 dans chaque pays producteurs; et
- de chercher à convaincre les pays consommateurs de participer à cet effort en s'informant sur les origines des thés satisfaisant à la norme ISO 3720 et les incitant à s'approvisionner toujours davantage en thés issus des pays producteurs.

C. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES APPELLATIONS GÉOGRAPHIQUES

29. Après avoir pris connaissance du rapport intérimaire du Groupe de travail sur les appellations géographiques ainsi que des difficultés à établir des comparaisons entre les situations actuelles de chaque Membre, le Groupe a noté que la portée des travaux sur ce thème restait strictement nationale, et recommande donc sa dissolution. Tous les futurs travaux portant sur les appellations géographiques, y compris l'évaluation de leur impact économique sur le commerce, pourront être adressés au Secrétariat. Les demandes d'assistance technique auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pourront lui être adressées par le biais du Secrétariat.

30. Un représentant du Conseil indien du thé a fait un exposé sur les appellations géographiques de la région de Darjeeling (CCP: TE 10/CRS 27).

31. Le représentant de l'OMPI a fait le point sur les dernières évolutions du système international de protection des appellations géographiques et des appellations d'origine, en vertu de plusieurs traités administrés par l'OMPI, notamment l'Accord de Lisbonne pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et le Protocole de Madrid pour l'enregistrement international des marques. Il a mis l'accent sur les différences entre les systèmes visant à protéger les appellations géographiques et les appellations d'origine, tant au niveau national qu'international, de même que sur les critères s'appliquant en vertu de ces systèmes afin de bénéficier de cette protection, ainsi que sur leur différence de portée. Il a en outre indiqué aux délégations que leurs demandes d'assistance en ce domaine pouvaient être adressées soit directement à l'OMPI, soit par le biais du Secrétariat de la FAO.

32. Le Groupe recommande qu'une réunion intersessions des Groupes de travail ait lieu en 2011.

D. ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL CONCERNANT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE THÉ

33. Les organismes chargés de mettre en œuvre le Projet du thé biologique en Chine et en Inde, et l'agent d'exécution du Projet de développement des petites exploitations de thé au Bangladesh et en Indonésie, ont présenté leurs rapports intérimaires au Groupe. Celui-ci a pris note avec satisfaction des progrès réalisés pour la mise en œuvre des projets qu'il supervise actuellement.

34. Avant d'examiner les nouvelles propositions de projets, le Groupe a accepté celle du Secrétariat visant à constituer un groupe d'experts représentant les producteurs de chaque continent, comprenant également un représentant d'un pays consommateur. Les délégués de l'Argentine, de la Chine, de l'Inde, du Kenya, du Sri Lanka et de la Tanzanie ont demandé à en faire partie.

35. Le Groupe a ensuite approuvé les trois nouvelles propositions soumises dans les documents CCP: TE 10/CRS 5, 6 et 9. La Chine, le Malawi et l'Inde ont soumis au Groupe trois autres profils pour approbation (CCP: TE 10/CRS 18, 25 et 26). Le Groupe a cependant recommandé de les présenter au nouveau groupe d'experts pour qu'il puisse les examiner.

E. PLAN D'ACTION INTEGOUVERNEMENTAL

36. Le Groupe a approuvé le plan d'action suivant. Il sera mis à exécution avant la prochaine session:

Modèle du thé

- Mettre à disposition, par le biais des pays, des coordinateurs qui, dans l'idéal, disposeraient d'une formation dans le domaine des statistiques ou de l'économie, afin d'œuvrer avec le Secrétariat à la formulation de perspectives à moyen terme pour le thé;
- Étendre le mandat du mécanisme proposé pour le modèle de la FAO pour le thé afin d'inclure la production de données et l'élaboration d'hypothèses sur le thé vert; et
- Organiser des ateliers afin d'examiner plus en avant les concepts et les méthodes sur lesquels se fonde le modèle.

Rapports sur le marché

- Préparer des rapports sur l'évolution du marché et sur la consommation nationale et les présenter à la vingtième session.

Facteurs ayant un effet sur l'offre et la demande

- Poursuivre l'analyse afin d'évaluer les facteurs déterminants de la réaction de l'offre à long terme, particulièrement les décisions de plantation;
- Réviser les estimations du Groupe sur l'élasticité de l'offre et de la demande, en collaboration avec les Pays Membres; et
- Définir les équations de l'offre pour les grandes plantations de thé comme pour les petits producteurs afin d'évaluer la part de ces derniers dans la réaction totale de l'offre.

Forum électronique interactif

- Créer un forum électronique pour l'échange d'informations entre les différents groupes intergouvernementaux.

Groupes de travail

- On pourra trouver dans les sections correspondantes de ce rapport les plans d'action du Groupe de travail sur les LMR, du Groupe de travail sur les résidus dans les infusions de thé et du Groupe de travail sur le commerce et la qualité du thé.

Autres

- Évaluer l'impact économique des appellations géographiques sur le commerce;
- Coordonner l'assistance technique requise de l'OMPI; et

- Conduire une étude de suivi sur la gestion du risque en matière de thé.

VI. ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

37. Le Groupe a été informé par leurs représentants respectifs des activités du Fonds commun pour les produits de base (CFC) et du Comité international du thé (CIT).

VII. AUTRES QUESTIONS

A. QUESTIONS DIVERSES

Rôle actuel et futur du Groupe intergouvernemental sur le thé

38. Le Groupe a réexaminé son mandat et son règlement interne, ainsi que le projet de mandat du Groupe de travail du Comité des produits. Il a souligné que les travaux du Groupe intergouvernemental devaient non seulement se poursuivre mais également bénéficier de moyens supplémentaires. Les délégués des pays consommateurs ont également souligné combien il est important de poursuivre les travaux du Groupe; l'un d'entre eux a proposé qu'une analyse stratégique soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session. Au vu du peu de temps disponible pour mener des discussions approfondies sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe a incité ses membres à soumettre au Secrétariat des propositions et des observations en bonne et due forme sur le projet de mandat du Groupe de travail du Comité des produits, dans le cadre de l'examen des Groupes intergouvernementaux, et ce avant le 31 mai 2010.

Institutions et politiques pour la gestion des risques de production et de commercialisation du thé

39. Comme la production de thé est tributaire des aléas climatiques et d'autres facteurs d'incertitude, il apparaît très important de gérer ces risques. Le Secrétariat a préparé un exposé pour le présenter au Groupe (CCP: TE 10/CRS 13). Le Groupe a pris note des instruments pratiques de gestion des risques dans l'économie du thé qui sont présentés dans le document et a demandé au Secrétariat de réaliser une étude de suivi et d'inscrire la gestion du risque à l'ordre du jour de la prochaine session.

Enchères électroniques du thé

40. Le Groupe a noté que l'Inde était le premier pays au monde à lancer un système efficace d'enchères électroniques pour le thé. Le logiciel a été conçu par NSE-IT, qui a bénéficié des conseils et du financement du Conseil indien du thé. Les besoins et les propositions de l'ensemble des parties prenantes (acheteurs, courtiers et vendeurs) ont été pris en considération lors de la conception de ce logiciel dynamique et convivial qui pourrait être adapté aux besoins de chaque centre d'enchères. Cinq des six principaux centres d'enchères sont déjà entièrement électroniques et l'un d'entre eux est en service à 50 pour cent. Plus de 200 millions de kg de thé ont déjà été vendus par ce biais. Le Groupe a été informé que l'introduction d'enchères en ligne et l'accès à la plateforme électronique permettront de multiplier le nombre d'acheteurs et de renforcer l'engagement de l'ensemble des parties prenantes. Il est dès à présent possible d'accéder à l'historique des offres ainsi qu'à des informations sur ces ventes. Le délai de transaction a été réduit, tandis que les activités précédant et suivant les enchères ont été intégrées à la plateforme. Le Groupe a également été informé du fait que ce type d'enchères rend le processus d'offres plus transparent, plus rapide, tout en aidant à définir un « prix équitable ». L'on pourrait à l'avenir disposer d'un système d'enchères couvrant l'ensemble du sous-continent indien, lequel permettrait d'effectuer les règlements de façon entièrement électronique.

B. DATE ET LIEU DE LA VINGTIÈME SESSION

41. Le Groupe a pris note de l'intérêt de l'Indonésie, du Malawi et du Sri Lanka pour accueillir la vingtième session du Groupe intergouvernemental. L'Indonésie et le Malawi ont

cependant gracieusement retiré leur candidature au bénéfice du Sri Lanka. Le Groupe a unanimement recommandé au Directeur général qu'en 2012 la vingtième session soit accueillie par le Sri Lanka. C'est à lui qu'il reviendra d'en fixer le lieu et la date, après échange de vues avec le Président.